

## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'UFR STAPS

### Séance 24 avril 2023

M. Lionel CROGNIER, directeur de l'UFR STAPS ouvre la séance à 17h45  
Catherine Lhuillier est désignée secrétaire de séance.

#### Présents avec voix délibérative :

- |                              |                           |
|------------------------------|---------------------------|
| - ASSADI Marianne            | JOUFFROY Alexis           |
| - BAVEREL Elise              | LAPLACE Pascale           |
| - BOUCHE Alain               | LELIEVRE Stéphane         |
| - BRETIN-MAFIULETTI Karen    | NICOLAS Michel            |
| - BRUCHON Florence           | PAPAXANTHIS Charalambos   |
| - CAMPO Mickaël              | QUATREPOINT Gérard        |
| - DELEY Gaëlle               | ROZOY Charles (via Teams) |
| - GAVEAU Jérémie (via Teams) | WAKRIM Florence           |
| - JACQUET Alexandra          |                           |

#### Absents excusés ayant donné procuration :

- BOUCHET Patrick-procuration donnée à Michel NICOLAS
- LECA Raphaël-procuration donnée à Stéphane LELIEVRE
- LEPERS Romuald-procuration donnée à Charalambos PAPAXANTHIS
- RENIER Jean-Jacques – procuration donnée à Gérard QUATREPOINT

#### Absent excusé:

- MARTIN Alain

#### Absents :

- BEAUJOIN Laure
- DEMOULIN Anthony
- DUPLANTIER Yanis

#### Invités présents :

- DUTHU Lucie (SEFCA)
- JAILLET Laurent (SEFCA)
- THOMAS Philippe (SEFCA)
- MEURGEY Bernard (RP D.U. CPM) en visio Teams
- OUSSET François (RP D.U. AGDA)
- LHUILLIER Catherine (R.A. UFR)

**Sur 28 membres du conseil avec voix délibérative : 17 présents (dont 2 à distance) + 4 absents ayant donné procuration, soit un total de 21 votants. Le quorum est atteint.**  
**3 membres avec voix délibérative ont quitté la séance en cours entre 19h30 et 20h10 ; le quorum est resté atteint avec 18 votants.**

#### POINT 1 : Approbation du PV de la séance du 26 janvier 2023

☞ PV de la séance du conseil du 26 janvier 2023 approuvé à l'unanimité

## POINT 2 : D.U.CPM-Reconduction du partenariat avec MT CONSULT pour 2023-2024

La convention avec MT CONSULT signée en 2021 est renouvelable 2 fois par expresse reconduction.

La reconduction pour la dernière année 2023-2024 est donc soumise pour avis aux membres du Conseil.

Lionel CROGNIER rappelle le contexte :

- D'une manière générale, l'uB et les services juridiques sont en train de réétudier l'ensemble des conventions de l'université avec une nouvelle procédure. Un rappel du cadre juridique a été fait sur les cas où les interventions extérieures dans la pédagogie sont possibles et selon quelles modalités. Un courrier du président de l'uB a rappelé la règle d'interdiction faite aux universités de déléguer leur mission enseignement et les exceptions tolérées, grâce aux recours à des organismes de formation ou à des contrats de vacataires. Le courrier sensibilisait les composantes sur les conventions de prestation de formation passées avec des autoentrepreneurs. Ces derniers, quand ils sont des enseignants en retraite, contournent par ce biais l'interdiction qui leur est faite d'être recrutés comme vacataires.
- Il y a eu au sein de notre conseil un ensemble de discussions récentes sur le devenir du diplôme Coaching et Performance Mentale ouvert depuis 2005. Par exemple, lors du dernier conseil des discussions ont porté sur la proportion respective des intervenants internes et des intervenants externes, des professionnels vs enseignants-chercheurs, sur les tarifs de MT CONSULT, sur la stratégie et le pilotage du DU (SEFCA, services...).
- La convention MT CONSULT et son annexe financière ont été adoptées par le CA de l'uB pour 2022-23, ce qui permet au DU de terminer la présente année.
- L. Crognier souhaite que le conseil d'UFR se saisisse progressivement de la question du devenir du D.U., de son éventuelle évolution, transformation, transmission de responsabilité pédagogique aujourd'hui dévolue à M. MEURGEY (en retraite et responsable du DU). Poursuit-on le D.U. ? Pour combien de temps ? Dans quelles conditions de pilotage ? La discussion est engagée et la décision sera à prendre par la nouvelle équipe de direction.

Lionel Crognier donne d'abord la parole à Bernard MEURGEY qui présente, en visio, le D.U. et la prestation réalisée par MT CONSULT. Il argumente, ensuite, sur les raisons de poursuivre le DU pour l'année à venir :

- Un calendrier qui oblige à répondre aux candidats de la prochaine session
- Le D.U. a du succès et a su évoluer.
- Si le nombre d'enseignants uB représentent une part moindre que celle des intervenants extérieurs dans la formation, cela a été le cas depuis l'ouverture du D.U.

Quant à l'avenir, M. MEURGEY annonce qu'il souhaite « passer la main » mais que sans la prestation et l'outil développé par MT CONSULT, il n'y a plus de D.U. du moins sous le format actuel.

Lionel CROGNIER conclut que si le D.U. est ouvert l'an prochain, ce ne pourra être que dans le format existant avec MT CONSULT et que, néanmoins, les questions qui ont été discutées ce jour restent posées. Il exprime l'idée qu'il faudrait reconduire la convention pour un an encore. Ensuite, il serait favorable à la poursuite du D.U. mais avec une évolution et une nouvelle dynamique dont la nouvelle gouvernance STAPS devra s'emparer en janvier 2024.

Bernard MEURGEY quitte la séance sur invitation de Lionel CROGNIER afin de passer au vote.

Marianne ASSADI interroge « Combien d'étudiants profitent de ce D.U. ? » et ajoute que M.TARGET (MT CONSULT) n'est certainement pas le seul à pouvoir faire valoir des compétences.

L.CROGNIER donne son avis, qu'avec 30-40 inscrits par an, même s'il faut avoir une réflexion sur le devenir et l'évolution de la formation, il est souhaitable de poursuivre le partenariat avec MT CONSULT en 2023-2024.

C.PAPAXANTHIS exprime le souhait qu'il y ait un jour une réflexion sur les DUs en général, en particulier sur le statut des intervenants et RP (universitaires ou non), l'intérêt des DU pour les étudiants de l'UFR.

La reconduction expresse pour un an de la convention avec MT CONSUTL est soumise à l'approbation des membres du Conseil d'UFR.

➡ **La reconduction pour 2023-2024 est approuvée avec 16 votants et 2 abstentions**

**POINT 3 : - Accord sur l'externalisation de la prestation d'accompagnement à la préparation du dossier pour l'enregistrement du D.U. AGDA au Registre Spécifique**

Ce point avait été abordé lors du précédent conseil et devait être revu. Nous rappelons le contexte. Pour déposer une demande de certification du D.U. AGDA à France Compétences, un travail de préparation du dossier, préalable au dépôt de la demande sur la plate-forme dédiée aux demandes d'enregistrement au Registre Spécifique, doit être réalisé. Des sociétés spécialisées dans le travail d'accompagnement du responsable pédagogique ont été consultées par le RP (François Ousset). Le SEFCA revendique son rôle dans ce travail et discute l'opportunité d'une externalisation d'une prestation qu'il estime relever de sa compétence. Mais, le SEFCA accepte de suivre le choix du Conseil. Les membres du conseil sont aujourd'hui consultés pour donner leur avis sur le recours à titre expérimental à une entreprise extérieure.

Philippe THOMAS, directeur du SEFCA, et Laurent JAILLET, coordonnateur, en charge du suivi des enregistrements des formations au RNCP et au RS, sont invités et présents dans la séance pour exposer leur point de vue.

P. THOMAS rapporte qu'après échanges avec France Compétences, aujourd'hui, seules 15% des demandes d'accréditation aboutissent avec succès. La très grande exigence de France Compétences, le manque de moyens humains pour traiter les dossiers et l'accréditation, utilisée comme moyen de réguler le marché de la formation, en sont les raisons principales.

Le SEFCA peut accompagner les responsables pédagogiques dans leur démarche car il est monté en compétences : Laurent Jaillot a suivi une formation dispensée par France Compétences et le SEFCA fait partie du réseau universitaire de la FCU qui permet de s'enrichir des expériences et des échanges entre membres. Laurent JAILLET dit avoir tiré profit des erreurs commises dans les demandes rejetées. Le SEFCA défendait l'enregistrement de formations alors que France Compétences accrédite des certifications professionnelles.

François OUSSET, responsable pédagogique du D.U. AGDA, invité également à la séance, explique que le D.U. est très dépendant pour son avenir, de son enregistrement au Registre Spécifique (RS). Cette année, le D.U. n'a pas ouvert. Le public cible de ce diplôme est constitué principalement d'associations qui ont besoin de trouver un financement des frais de formation auprès d'un OPCO ; ce financement est subordonné à l'inscription du DU au RS.

Le recours à une entreprise spécialisée dans l'accompagnement et la préparation des demandes d'enregistrement semble être une démarche nécessaire pour se donner les meilleures chances de réussir à obtenir l'enregistrement. Quatre entreprises ont été consultées avec des devis allant de 7200 € à 10 800€. Actuellement, cette démarche est aussi celle de deux responsables pédagogiques de l'UFR DSEP ; Ils travaillent donc tous 3 ensemble sur l'étude du prestataire CO-SENS qui semble la plus adaptée.

F.OUSSET aimerait que les membres du conseil lui donnent leur accord pour poursuivre avec une société Conseil.

Des questions-réponses s'engagent :

Stéphane LELIEVRE : « Quelle est la plus-value de passer par une société plutôt que par le SEFCA ? »

François OUSSET : « C'est leur métier. Ils sont spécialisés et experts dans ce domaine ».

Mickaël CAMPO : « C'est un gain de temps ! »

Charambolos PAPAXANTHIS : « L'entreprise a l'expérience. Mais si on enlève une prérogative au SEFCA, le service public confie encore une fois une prestation au secteur privé. »

Lucie DUTHU : « D'après mes recherches, les entreprises consultées n'ont pas d'expérience d'enregistrement de DU sauf une seule. »

Lionel Crognier indique soutenir l'expérimentation envisagée par le DU AGDA avec une société de conseil mais souhaite que le SEFCA soit associé à la démarche et que le RP et le SEFCA travaillent en partenariat. Il interroge le conseil : « Etes-vous d'accord pour recourir à une société de conseil pour accompagner F. Ousset dans la préparation à la demande d'enregistrement du DU AGDA au RS ? »

➡ **Un avis favorable est donné à l'unanimité**

Quittent la séance : Florence BRUCHON (19h10) Karen BRETIN (19h30) Mickaël CAMPO (20h10).

#### POINT 4 : Informations générales données par le directeur de l'UFR

##### • Préparation du DOM (Dialogue Objectifs-Moyens) avec la Gouvernance de l'uB

Lionel CROGNIER rappelle aux membres du conseil que le DOM est un rendez-vous annuel tenu en vue de la préparation du budget de l'année suivante. L'accent est principalement porté sur les moyens RH. Constat est fait par Lionel CROGNIER que l'UFR STAPS souffre d'un sous-encadrement chronique en considération de la dynamique de ces 10 dernières années, tant dans le domaine de l'enseignement (avec des effectifs étudiants qui ont cru de 50%, des ouvertures de nouveaux diplômes et un développement conséquent de la formation continue et par alternance) que dans le domaine de la recherche (avec l'augmentation des projets qui ont obtenu des financements et en particulier avec le rattachement du laboratoire PSY-DREPI à l'UFR STAPS générant un accroissement de l'activité financière).

##### En ce qui concerne les personnels BIATSS :

L'UFR fait face à cette croissance d'activités avec des moyens humains constants mais l'exercice se révèle de plus en plus difficile. Seuls 2 postes ont été créés : celui de chargé de communication et celui de secrétaire de scolarité dédié à la licence ouverte en Grèce. A noter que ces 2 postes sont financés intégralement sur ressources propres de l'UFR.

Dans ce contexte, il est demandé à l'équipe de Gouvernance :

- La création d'un poste de catégorie C au service financier
- La reconduction du CDD de Madame Tania BARU, secrétaire du laboratoire CAPS/INSERM sur un support de poste permanent, la CDisation de l'agent à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.
- La reconduction du CDD de Julie CHAPELLE, adjointe à la secrétaire du laboratoire CAPS/INSERM, financé 50% sur RP du laboratoire/50% INSERM
- La reconduction du CDD de David COHEN-SALMON (agent de maintenance)
- La reconduction du CDD de Nadia SOILHI (partagée UFR Santé/UFR STAPS) pour la scolarité PASS-LAS

Pour rappel (suite aux arbitrages de l'an dernier), le poste IGE développeur de logiciel au laboratoire CAPS a été ouvert au concours. La campagne est en cours.

Elise BAVEREL, chargée de communication, bénéficiera d'un CDI à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, Xanthi PAPAXANTHIS, secrétaire de scolarité pour la licence à Athènes, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

##### En ce qui concerne les personnels enseignants et enseignants-chercheurs :

3 postes sont vacants. Nous sollicitons :

- **Le recrutement d'un poste Pr.**, pour pourvoir le poste laissé vacant par le Pr. Thierry Pozzo admis à la retraite en décembre 2022. Le poste est affecté au laboratoire CAPS. Avec le profil : « *contrôle sensori-moteur et vieillissement normal/pathologique* ».
- **Le recrutement d'un PRAG EPS** pour pourvoir le poste issu de la loi ORE (publication différée). Le poste serait profilé « *STAPS : APSA Spécialités et Polyvalences, Filières Education et Motricité et/ou Entraînement Sportif et/ou Management du Sport et/ou Activité Physique adaptée et Santé* ».
- **Le Recrutement d'un MCF** pour pourvoir le poste PRAG libéré par Hervé ASSADI promu MCF le 01/11/2022. Le poste est affecté au laboratoire CAPS avec le profil : « *Plasticité neuro-musculaire : mécanismes centraux et périphériques* ». Le poste « *Staps oubliés* » obtenu (DSG de nov.2021) a libéré un poste de PRAG (EPS). Nous demandons la transformation de ce poste PRAG en poste MCF (comme demandé l'an dernier par Pascal Neige, VP Recherche).

3 postes sont susceptibles d'être vacants. Il est demandé :

- **Le recrutement d'un PRAG EPS** pour remplacer Laetitia IMBERT, promue IPR. Le poste serait profilé « *STAPS : APSA Spécialités et Polyvalences, Filières Education et Motricité et autres filières. Préparation aux concours* ».

- **Le recrutement d'un MCF** pour remplacer Nasser GASMI qui pourrait faire valoir ses droits à la retraite au terme de son CLD, le 11/11/2023. L'enseignant-chercheur serait affecté au laboratoire CREGO. Le profil : « *Management du Sport* ».
- **Le recrutement d'un MCF** pour remplacer M. François BONNETBLANC, MCF, dont le détachement qui prend fin le 30/09/2023 pourrait être suivi d'une non réintégration. Le profil serait « *Action, cognition et interaction homme-humanoïde* » (CAPS).

Quelques informations (hors DOM) et concernant la situation pour la rentrée prochaine :

- La campagne de repyramidage est en cours (un poste Pr. est pour STAPS)
- Le recrutement au laboratoire CAPS dans le cadre du dispositif Chaire de Professeur Junior est lancé.
- Pauline HILT est affectée au laboratoire CAPS sur un poste de chercheur à temps plein (INSERM)
- 7 contractuels second degré pourraient être affectés à STAPS au 1<sup>er</sup> sept 2023
- 2 ATER ont été demandés

#### • **Point sur les « Travaux »**

Les travaux de rénovation des sanitaires réservés aux personnels au RDC et au 1<sup>er</sup> étage sont en voie d'achèvement.

Sont prévus pour achèvement fin août : des travaux de rénovation de la cafétéria STAPS cofinancés CROUS/STAPS/pôle patrimoine. Le budget de l'UFR STAPS participe à hauteur de 20 000 € à la rénovation de la banque de distribution (le Crous pour 60 000 €) ; pour 18 000 €, le remplacement du câblage audio-visio de la salle R16.

Autres travaux : Projet d'investissement dans l'achat d'un équipement de captation vidéo sur les terrains de football (26 000 €) en collaboration avec la DNUM ; installation de petits mobiliers pour la terrasse à l'entrée principale du bâtiment STAPS.

La rénovation du sol de la salle de sport collectif sera réalisée du 19 juin au 17 septembre. Les travaux sont pilotés par le pôle patrimoine et le SUAPS. La salle ne sera pas disponible avant octobre 2023.

#### • **Quelques date et événements**

- 25 mars 2023 : Remise des diplômes (Deust, Licence Pro, Master)
  - 1 avril 2023 : Raid (nouveau format, nouvelle équipe)
  - Du 4 au 8 avril : semaine Olympique et paralympique
  - Du 24 au 26 avril : colloque TTRA (Isabelle Frochet)
  - 29 avril 2023 : Gourman'dij (nouvelle équipe, des nouveautés)
  - 1-6 mai : stage oxygène au Maroc (H.Assadi & F.Weckerlé M2 EOPS)
  - 9 et 10 juin 2023 : Représentation des zacrob'artistes (Ecrin, Talant)
- 
- 29 septembre 2023 : Nuit des chercheurs (halle de tennis)
  - 6 au 16 octobre 2023 : fête de la science (thématique sport et science – ambassadeur C. Paizis)
  - 17 au 18 novembre 2023 : 6<sup>ème</sup> journée Gilles Cometti
  - 11-13 avril 2024 : colloque Vieillesse et motricité
  - 26 août – 11 août 2024 : JO (Salle Multiplex déjà réservée)
  - Aïnés Tangueros (Anne Bramard, France Mourey, Filière APAS)

### **POINT 5 : ADHESIONS ANNUELLES**

Les membres du Conseil sont invités à donner leur avis sur les 4 adhésions suivantes :

- Adhésion de ASSELIN DUBOIS Anne du laboratoire PSY-DREPI à la SFETD : 40 € TTC
- Adhésion de ASSELIN DUBOIS Anne du laboratoire PSY-DREPI à la société du Rorschach : 28 € TTC
- Adhésion de 2 doctorants du laboratoire PSYDREPI à la SFPS : 25 € TTC pour chacun
- Adhésion de Julien PELLET (ATER du labo PSYDREPI) à la SFPS : 45 € TTC

➡ **Les 4 adhésions sont approuvées à l'unanimité**

## POINT 6 : CONVENTIONS

**3 conventions sont soumises pour avis au Conseil d'UFR.**

- Une convention de sous-traitance avec le GRETA 89 (date signature jusqu'au 31/12/2025)
- Une convention d'accueil des étudiants pour la pratique des activités physiques adaptées au sein de la Clinique des rosiers à Dijon pour l'année 2022-2023
- Une convention avec Art Dance Bourgogne pour déterminer les conditions d'accueil des étudiants de la LP GPSAC dans le cadre de l'UE 64 « connaissance des activités artistiques au service de l'action culturelle » (année universitaire 2022-2023)

➡ **Les 3 conventions sont approuvées à l'unanimité**

## POINT 7 : TARIFS

Les tarifs des 2 colloques suivants sont soumis pour avis au Conseil d'UFR :

**Tarifs 6ème journée Gilles COMETTI**  
**Préparation physique et planification : de la saison à la séance**  
**17 et 18 novembre 2023**

Tarif normal	300 € TTC (272.73 € HT)
Tarif étudiant (hors uB)	90 € TTC (81.82 € HT)
Tarif étudiant et personnel uB	45 € TTC (40.91 € HT)

*Conférences, repas, pauses cafés inclus*

➡ **Les tarifs de ces 2 colloques sont approuvés à l'unanimité**

## POINT 8 : Un don de matériel et sa sortie d'inventaire

Les membres du Conseil sont invités à se prononcer sur la cession à titre gratuit au bénéfice du CHU, d'un ergomètre iso-cinétique BIODEx, dont ce dernier à seul l'usage. La sortie d'inventaire du bien est sollicitée conséquemment.

➡ **Les don et sortie d'inventaire sont approuvés à l'unanimité**

## POINT 9 : Calendriers universitaires 2023-2024

Le calendrier de suspension de cours et le calendrier annuel 2023-2024 relatif aux dates de rentrée, dates de débuts et fins de cours et dates de sessions d'examens sont soumis au vote du Conseil.

➡ **Les calendriers de scolarité 2023-2024 sont approuvés à l'unanimité**

-----  
**Lionel Crognier remercie les membres présents de leur participation et lève la séance. Il est 20h30.**  
 -----

**Fait à Dijon, le 21/07/2023**

**Le Président du Conseil**

**La secrétaire de séance**

**Lionel CROGNIER**

**Catherine LHUILLIER**